



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
COMMUNE DE BAUME LES

DAMES

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 8
- Absents : 3

Date de convocation

22/02/2023

Date d'affichage

07/03/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 février 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT HUIT FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (18) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (8) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Emilie GOGAND
Christian LANIER donne pouvoir à Julien BOILLOT
Thomas VIGREUX donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Sandra BOUHESSENE donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° B09/2023

Objet : Gestion foncière du futur plan d'aménagement forestier

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement le 18 octobre 2022 sur la mise en place d'une **expérimentation pour la révision de l'aménagement forestier 2024-2043** de la forêt communale de Baume les Dames afin notamment d'adapter les pratiques face au changement climatique provoquant des dépérissements de nombreuses essences et également d'intégrer les différents usages d'une forêt. Une première étape consiste à définir le périmètre de la forêt communale. Pour ce faire, **une analyse foncière** a été menée par l'ONF afin d'intégrer les parcelles à enjeux sylvicoles.

A noter que les parcelles faisant l'objet d'une procédure de bien sans maître ainsi que les parcelles de l'Hôpital en cours d'acquisition n'ont pas été intégrées. Elles pourront l'être, une fois la Ville effectivement propriétaire des terrains et ceci, après nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- **L'application du régime forestier aux parcelles cadastrales listées dans l'annexe 1,**
- **La distraction du régime forestier des parcelles listées en annexe 2.**

En complément, tel que défini dans le Code forestier, le Conseil municipal doit préciser que les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées ou en phase de l'être à la suite de bornages. Elles ne pourront donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la **demande d'application** au Régime forestier sont les suivants : **amélioration du patrimoine forestier**

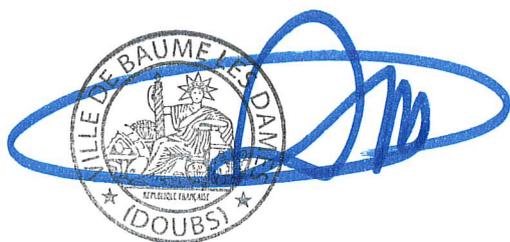
Les motifs de la **demande de distraction** au Régime forestier sont les suivants : **correction du périmètre.**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



ANNEXE 1 : Parcelles cadastrales à appliquer en totalité ou partie au Régime Forestier

Section	N° de parcelle cadastrale	Lieudit	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface à appliquer au Régime Forestier (ha)
TERRITOIRE COMMUNAL DE BAUME-LES-DAMES				
AB	119	LES CHATIERES	1,1675	1,1675
AB	165	LES CHATIERES	0,0950	0,0950
AB	166	LES CHATIERES	0,2006	0,2006
AB	168	LES CHATIERES	0,0964	0,0964
AB	169	LES CHATIERES	0,1018	0,1018
AB	171	LES CHATIERES	0,0902	0,0902
AB	175	LES CHATIERES	0,0325	0,0120
AB	176	LES CHATIERES	0,0398	0,0398
AB	181	LA RECULLEE	0,7427	0,7427
AC	2	BOIS DE CHAMPART	0,3325	0,3325
AW	35	A LA PLATRIERE	0,4491	0,4491
ZB	90	CHAMP TABARY	0,0117	0,0057
ZB	92	CHAMP TABARY	0,1844	0,0705
ZB	94	CHAMP TABARY	0,1302	0,1302
ZC	50	BOIS CARRE	0,0760	0,0422
ZD	12	AUX GENEVRIERS	0,5665	0,5665
ZE	52	AUX COMBES	2,6250	2,6250
ZE	53	AUX COMBES	0,1855	0,1855
ZE	67	AUX COMBES	0,2395	0,2395
ZE	70	VERGERS SUR COMBES	0,7720	0,7720
ZE	79	AU CHANOY	0,6280	0,2076
ZE	91	AU CHANOY	1,3100	1,3100
ZE	92	AU CHANOY	0,5830	0,5830
ZE	348	VERGERS SUR COMBES	3,3874	2,6247
ZH	68	AUX COMBES	0,1212	0,1212
ZH	69	AUX COMBES	0,2385	0,2385
ZH	70	AUX COMBES	0,2440	0,2440
ZH	72	AUX COMBES	0,1775	0,1775
ZH	74	AUX COMBES	0,1505	0,1505
ZH	85	AUX COMBES	0,0650	0,0650
ZH	102	AUX COMBES	0,5820	0,5820
ZH	103	AUX COMBES	0,3175	0,3175
ZK	83	BOIS DE LA PLAINE FER	1,8865	1,8865
ZL	65	BOIS DE RAINFORT	0,0630	0,0630
ZN	60	A GONDE	2,6920	1,2533
ZO	15	AU CRAYE	0,3940	0,3940
ZO	23	AU CRAYE	0,6510	0,6510
ZO	53	A BOZIN	0,8925	0,8925
ZO	185	A BOZIN	0,5349	0,5349
ZO	188	AU CRAYE	0,3216	0,3216
ZO	189	AU CRAYE	1,5564	1,5564
ZO	200	QUAI DU CANAL	6,1725	0,4309
Sous total Territoire communale de Baume-les-Dames			31,1079	22,5703

ANNEXE 1 : Parcelles cadastrales à appliquer en totalité ou partie au Régime Forestier

Section	N° de parcelle cadastrale	Lieudit	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface à appliquer au Régime Forestier (ha)
TERRITOIRE COMMUNAL DE GROSBOIS				
ZA	12	A L'ESSART	0,5680	0,5680
ZA	28	A L'ESSART	5,8300	5,8300
Sous total Territoire communale de Grosbois			6,3980	6,3980
TOTAL DES APPLICATION AU REGIME FORESTIER			37,5059	28,9683

ANNEXE 2 : Parcelles cadastrales à distraire en partie du Régime Forestier

Section	N° de parcelle cadastrale	Lieudit	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface à distraire du Régime Forestier (ha)
TERRITOIRE COMMUNAL DE BAUME-LES-DAMES				
AC	3	BOIS DE CHAMPART	6,9670	0,0334
ZB	78	CORVEE SUR LA FONTAINE	24,9820	0,2118
ZH	24	SUR FRAMONT	1,2315	0,1401
ZH	26	SUR FRAMONT	0,4055	0,0400
TOTAL DES DISTRACTIONS DU REGIME FORESTIER			33,5860	0,4253